

avertissement aux travaille

Par masse, le 05/01/2012 à 15:54

combien fo til de temp pour obtenir un avertisssementqui a ètè donner verbalement le 23 12 2011 pour avoir jeter du gra sur un collegue en sachen que sai interdi mai depui se temp a de reponse de la direction merçi de me donnerr la reponse

Par P.M., le 05/01/2012 à 16:04

Bonjour,

L'employeur a deux mois pour sanctionner des faits fautifs soit par un avertissement écrit soit en engageant une procédure disciplinaire avec convocation à un entretien préalable le salarié pour un autre type de sanction...